



PREFET DE LA COTE D'OR

Direction départementale des territoires
Service de l'Eau et des Risques

**PERIODES D'OUVERTURE DE LA PECHE
EN COTE D'OR POUR L'ANNEE 2013 – TABLEAU MODIFICATIF**

ESPECES	EAUX DE 1ère CATEGORIE	EAUX DE 2ème CATEGORIE	TAILLE ET NOMBRE DE CAPTURES
Toutes les espèces non mentionnées ci-dessous	Du 9 mars au 15 septembre 2013	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
Truite fario et saumon de fontaine	Du 9 mars au 15 septembre 2013	Du 9 mars au 15 septembre 2013	1ère et 2ème catégorie Nombre maximum de captures 6 salmonidés par jour et par pêcheur, avec 3 truites fario maximum
Truite arc-en-ciel	Du 9 mars au 15 septembre 2013	Du 9 mars au 31 décembre 2013	1ère et 2ème catégorie Nombre maximum de captures 6 salmonidés par jour et par pêcheur, avec 3 truites fario maximum
Brochet	Du 9 mars au 15 septembre 2013	Du 1 ^{er} janvier au 27 janvier 2013 et du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2013	0,60 m en 2ème catégorie 4 captures/jour et par pêcheur maximum
Sandre	Du 9 mars au 15 septembre 2013	Du 1 ^{er} janvier au 27 janvier 2013 et du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2013	Taille minimale 0,40 m en 2ème catégorie
Ombre commun	Du 18 mai au 15 septembre 2013	Du 18 mai au 31 décembre 2013	1ère et 2ème catégorie Nombre maximum de captures 6 salmonidés par jour et par pêcheur, avec 3 truites fario maximum
Black-bass	Du 9 mars au 15 septembre 2013	Du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2013 et du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2013	Taille minimale 0,30 m en 2ème catégorie
Ecrevisse des torrents, à pattes rouges, à pattes blanches et à pattes grêles	Pas de période d'ouverture - protection		
Anguille argentée, Anguille au stade civelle, Anguille jaune	Pas de période d'ouverture - protection		
Grenouilles vertes et rousses	En 1ère catégorie, du 8 juin au 15 septembre 2013	En 2ème catégorie du 8 juin au 31 décembre 2013	
Autres espèces de grenouilles	Pas de période d'ouverture - protection		